



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 30 janvier 2025

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Report du passage au système MCH2

A la suite de l'annonce de la démission de Madame Sabine Magnolay, Cheffe de service des Finances, ainsi que celle de Monsieur Eric Küng, Syndic et Municipal en charge des Finances, l'Exécutif a décidé de demander à la Direction des finances communales le report du passage au système MCH2 à 2027. Cette demande a été acceptée par le Canton au vu de la situation extraordinaire.

2. Travaux Grand'Rue, rue du Temple, Place de la Concorde, plan de communication

Dans le cadre du développement de son réseau de distribution de chaleur, Payerne Energies SA entreprendra des travaux au centre-ville afin de raccorder les bâtiments de la Gare CFF et d'autres propriétaires d'ici à l'été 2026. Ces travaux d'importance transiteront du giratoire Général Guisan à la rue du Temple, en passant par la Grand'Rue. La Commune en profitera pour remplacer le réseau de distribution d'eau potable et mettre en séparatif le réseau d'assainissement des eaux. Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes dès l'automne 2025. Lors de travaux en centre-ville, une communication claire et proactive est essentielle pour minimiser les impacts sur les commerces ainsi que les usagères et usagers.

Au vu de ce qui précède, un plan de communication a été établi. Il comprend plusieurs actions afin d'informer au maximum toutes parties prenantes. Les mesures suivantes sont notamment prévues :

- tenue de séance d'information à l'attention des commerces, des propriétaires, des riveraines et des riverains des rues concernées ;
- création d'une page dédiée aux travaux sur le site internet communal ;
- création de flyers et affiches informatifs à distribuer dans les commerces ;
- posts sur les réseaux sociaux ;
- capsules vidéo ;
- communiqué de presse ;

- panneaux de signalisation indiquant les modifications d'accessibilité et déviations ;
- newsletter ;
- offre de visibilité supplémentaire aux commerces touchés par les travaux.

3. Motions et postulat en suspens

Selon l'article 80 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens. Si le délai d'un an prévu n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite un nouveau délai. Le préavis relatif à la demande de nouveaux délais pour les motions et postulat en suspens a été adopté le mercredi 29 janvier 2025 par l'Exécutif. Ce document transmet également un état d'avancement des dossiers en découlant. Le préavis sera envoyé au Conseil communal une fois la commission chargée de son étude nommée. Pour rappel, trois propositions sont en suspens, il s'agit des suivantes :

- Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne, motion déposée le 18 mai 2011 par Monsieur le Conseiller Roland Bucher ;
- Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?, motion déposée le 17 juin 2021 par Monsieur le Conseiller Nicolas Donadello ;
- Pour un système de collecte des déchets alimentaires, postulat déposé le 21 mars 2024 par Madame la Conseillère Laura Macchia.

4. Préavis n° 15/2024, Demande de crédit pour la prolongation de la ligne de bus urbain existante et mise en service d'une seconde ligne

La mise à l'enquête des arrêts de bus liés au préavis n° 15/2024 paraîtra dans la Feuille des avis officiels en semaine 6.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, l'entier des arrêts a été dessiné en intégrant les exigences liées à la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées). Le service Urbanisme, mobilité et environnement, en adéquation avec le préavis n° 15/2024, informe que les arrêts seront dans un premier temps réalisés de manière minimale là où une infrastructure est existante. Ils seront réalisés conformément à la LHand uniquement là où aucun trottoir n'existe.

La démarche vise à anticiper la réalisation conforme des arrêts une fois leur position validée après quelques mois d'exploitation. La réalisation se fera dans le cadre de travaux routiers ou d'assainissement à proximité des arrêts.

5. Période de vacances du poste de Cheffe ou Chef de service des Finances

Suite à l'annonce du départ de Madame Sabine Magnollay, Cheffe de service des Finances, effectif au 14 février prochain, la Municipalité a décidé d'engager avec un contrat de droit privé d'une durée maximale, du 17 février au 30 juin 2025, Monsieur Bernard Moreillon. Son taux d'activité sera de maximum 60 % et adapté à la baisse d'ici à juin en fonction de l'avancement de la mission. Il aura la responsabilité du bouclage des comptes 2024, de la rédaction du préavis y relatif, de la collaboration avec la fiduciaire et la commission des Finances ainsi que le contrôle financier des préavis municipaux à venir.

Quant au service des Finances, son suivi sera assuré durant l'intérim par le Municipal en charge ainsi que Madame Christelle Rapin qui a été nommée adjointe de service.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La 1^{ère} Vice-présidente :



M. Picinali



La Secrétaire :



C. Thöny